



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 3¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur

LE MARCHÉ EST PASSÉ PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST.

LE GROUPEMENT EST COMPOSÉ DES MEMBRES SUIVANTS :

SDIS MEMBRES	ADRESSE
SDIS DE L'AIN (01)	200 AVENUE CAPITAINE DHONNE / 01000 BOURG EN BRESSE
SDIS DE L'ALLIER (03)	5 RUE DE L'ARSENAL / 03 401 YZEURE
SDIS DE L'ARDECHE (07)	496 CHEMIN DE SAINT-CLAIR / BP 718/ 07007 PRIVAS
SDIS DU CANTAL (15)	86 AVENUE DE CONTHE / 15006 AURILLAC
SDIS DE LA DROME (26)	235 ROUTE DE MONTELIER / 26000 VALENCE
SDIS DE L'ISERE (38)	24 RUE RENE CAMPHIN / 38600 FONTAINE
SDIS DE LA LOIRE (42)	8 RUE DU CHANOINE PLOTON / CS50541 / 42007 SAINT-ETIENNE
SDIS DE LA HAUTE LOIRE (43)	104 RUE H. MALEGUE / ZA TAULHAC / 43000 LE PUY EN VELAY
SDIS DU PUY DE DOME (63)	143 AVENUE DU BREZET / 63008 CLERMONT-FERRAND
SDMIS (69)	17 RUE RABELAIS / 69421 LYON CEDEX 03
SDIS DE LA SAVOIE (73)	226 RUE DE LA PERRODIÈRE / 73230 SAINT ALBAN LEYSSE
SDIS DE LA HAUTE-SAVOIE (74)	6 RUE DU NANT – BP 1010 – MEYTHET / 74966 ANNECY CEDEX

LE COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDE EST LE SDIS DE LA LOIRE (42).

B - Identification du titulaire du marché public

SAS B.P.I
Chemin Départemental 14 – 52400 CHAMPIGNY SOUS VARENNES
Tel : 09.63.04.03.63
Numéro de SIRET 80184942300018
Code APE 1412Z

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Le marché a pour objet l'acquisition de tenues de service et d'intervention (TSI).

Il est alloté comme suit :

Lot n°1 : Tenue de Service et d'Intervention Féminine
Lot n°2 : Tenue de Service et d'Intervention Masculine

Le présent avenant modifie le lot n°2 : Tenue de Service et d'Intervention Masculine

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Date de la notification du lot n° 2 : **04 janvier 2021**

■ Durée d'exécution du marché public :

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa date de notification. Il est reconductible 3 fois par période de 1 an soit pour une durée maximale de 4 ans selon les modalités décrites au CCAP. Le titulaire ne peut refuser cette reconduction.

■ Montant initial de l'accord-cadre :

Le présent marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande conclu avec un seul opérateur économique avec des montants minimum et maximum pour la première période du marché ainsi que pour toutes les périodes de reconduction.

Ces montants annuels, identiques pour chaque période de reconduction, sont décomposés par SDIS participant, comme suit :

SDIS / SDMIS membres	LOT N° 1 – TSI FEMININE		LOT N°2 – TSI MASCULINE	
	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
Ain (01)	6 000	45 000	20 000	85 000
Allier (03)	16 000	40 000	48 000	144 000
Ardèche (07)	82,51	48 880	40 190	226 120
Cantal (15)	1 400	5 000	6 500	20 000
Drôme (26)	3 500	150 000	50 000	200 000
Isère (38)	30 000	82 000	90 000	300 000
Loire (42)	5 000	80 000	35 000	150 000
Haute-Loire (43)	200	9 540	35 800	47 700
Puy de Dôme (63)	810	16 200	32 400	162 000
Rhône (69)	20 000	100 000	120 000	480 000
Savoie (73)	1 000	50 000	8 000	120 000
Haute-Savoie (74)	10 000	80 000	70 000	180 000

Il n'y a pas de solidarité entre les membres du groupement quant aux quantités minimales.

Il s'agit d'un marché à prix unitaires. Les modalités de variation des prix sont fixées au CCAP.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix, du catalogue fournisseur ou du devis accepté (se reporter à l'article du CCAP « prix du marché »).

AVENANTS PRECEDENTS

Avenant n° 1 : Modification tarifaire du bordereau de prix unitaire

Hausse tarifaire à compter du 23 mars 2022 et ce jusqu' au 4 janvier 2023 à savoir :

12% sur le prix HT de la veste

Et

16 % sur le prix HT du pantalon

Avenant n° 2 : Modification tarifaire du bordereau de prix unitaire

Hausse tarifaire à compter du 5 janvier 2023 et ce jusqu' au 4 janvier 2024 à savoir :

5 % sur le prix HT de la veste et sur le pantalon

D - Objet de l'avenant

La société BPI a été désignée titulaire du marché acquisition de tenues de service et d'intervention (TSI) – Lot 2 - Tenue de Service et d'Intervention Masculine dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert lancée au titre du groupement de commandes des SDIS de la zone de défense de sécurité Sud-Est **avec un montant maximum annuel pour chaque membre.**

Au regard de l'exécution du marché, les SDIS 01, SDIS 43, le SDIS 63 et le SDIS 15 ont fait part au coordonnateur du groupement, le SDIS 42, de leur volonté d'augmenter leur montant maximum annuel, pour les raisons suivantes :

- Modification de la politique d'habillement survenant après la notification
- Besoins supérieurs aux prévisions initiales en raison de la demande importante des sapeurs-pompiers
- Augmentations tarifaires
- Mauvaises estimations de certains prévisionnels
- Mise en place du maillage territorial non prévu lors de l'élaboration de ce marché en 2020, dotation supplémentaire de tenues TSI
- Mise en œuvre de nouveaux projets avec un impact sur les dotations en habillement (Centrale nucléaire du Bugey)

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le nouveau tableau de répartition des montants minimums et maximums annuels du lot n°2, pour chaque membre et pour toutes les périodes de reconduction est le suivant :

SDIS / SDMIS membres	LOT N°2 – TSI MASCULINE	
	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
Ain (01)	20 000	92 000
Allier (03)	48 000	144 000
Ardèche (07)	40 190	226 120
Cantal (15)	6 500	35 000
Drôme (26)	50 000	200 000
Isère (38)	90 000	300 000
Loire (42)	35 000	150 000
Haute-Loire (43)	35 800	100 000
Puy de Dôme (63)	32 400	243 000
Rhône (69)	120 000	480 000
Savoie (73)	8 000	120 000
Haute-Savoie (74)	70 000	180 000

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui,

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : + 155 300,00 €
- Montant TTC : + 186 360,00€
- % d'écart introduit par l'avenant : + 2,14 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 8 640 463,00 €
- Montant TTC : 10 368 555,60 €

E – Prise d'effet

La présente modification prend effet à compter de sa date de notification.

F – Autres clause du marché

Toutes les clauses et modifications du marché initial non modifiées expressément par le présent avenant demeurent applicables

G - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

H - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

I - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.